
Langue Français

Les activités de suivi des opérateurs de l'Agence Nationale de la Réglementation des Télécommunications (ANRT) permettent de s'assurer du respect des engagements et obligations des titulaires de licences en matière de conditions d'exploitation et d'établissement des réseaux publics de télécommunications. Ces engagements peuvent être d'ordre juridique, financier, technique ou commercial. Le suivi de la réalisation de ces engagements permet de s'assurer du respect des modalités et délais de fourniture des informations par les opérateurs.

Missions: [Suivi des opérateurs](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/content/suivi-des-operateurs#comment-0>